

**LES TRANSFORMATIONS DE LA CITOYENNETE OU LA
CITOYENNETE A LA RECHERCHE D'UNE NOUVELLE
COHERENCE**

ARTICLE ECRIT PAR :

DJOH EYANGO Christian Moreau

&

AWONO EYEBE Philippe

Pour le compte de :

L'ABSP

2017

PLAN

INTRODUCTION

I-LES TRANSFORMATIONS DE LA CITOYENNETE COMME OPUS OPARATUM OU COMME DYNAMIQUE DE PARTICIPATION POLITIQUE CONVENTIONNELLE ET DE MOBILISATION CONFIRMATIVE

A-LE CITOYEN ET LE VOTE

1-La citoyenneté antique

2-La citoyenneté moderne

B-LES EXPRESSIONS CITOYENNES

1-LES DIMENSIONS SOCIALE ET ECONOMIQUE DE LA CITOYENNETE

2-LES DIMENSIONS CIVIQUE ET CULTURELLE DE LA CITOYENNETE

II-LES TRANSFORMATIONS DE LA CITOYENNETE COMME MODUS OPERANDI OU COMME DYNAMIQUE DE PARTICIPATION POLITIQUE NON-CONVENTIONNELLE ET DE MOBILISATION CONTESTATAIRE

A- LES ACTIONS COLLECTIVES

1-LES ACTIONS COLLECTIVES CITOYENNES COMME DYNAMIQUE RELATIONNELLE ET CONFIGURATIONNELLE

2-LES ACTIONS COLLECTIVES CITOYENNES COMME CONFIGURATION REGULATRICE DE L'EQUILIBRE DU VOULOIR VIVRE ENSEMBLE

B- LES PRESSIONS SUR LA CITOYENNETE

1-LES GROUPES DE PRESSION COMME CATALYSEUR D'UN PROCES DE CIVILISATION DES MŒURS CITOYENNES

2-LES GROUPES DE PRESSION COMME DYNAMIQUE DE SENS ET DE PUISSANCE DES LOGIQUES INJECTIVES ET PENETRATIVES CITOYENNES

CONCLUSION

Depuis trente sept ans l'on assiste de plus en plus tant sur le champ scientifique que dans la sphère politique et l'espace civique à un retour du citoyen. Le congrès international sur les transformations de l'Etat vues sous l'angle des transformations de la citoyenneté constitue une des pistes de réflexion en la matière. Aujourd'hui, la citoyenneté est divisée entre plusieurs modèles et elle est à la recherche d'une nouvelle cohérence. D'un côté, elle subit la tentation communautariste qui cherche à réduire la citoyenneté à une appartenance ethnique, religieuse ou politique. D'un autre côté, elle est attirée par le modèle postmoderne qui envisage une double citoyenneté ou une multicitoyenneté signe d'appartenances multiculturelles. C'est du moins l'idée que nous avançons aujourd'hui.

Il sied de conduire l'objectivation des transformations de la citoyenneté en la situant dans une logique générative.¹ Cette objectivation s'inscrit dans une « dialectique de configuration et de cosmopolitisation » et s'établit entre des pôles de structuration d'une double légitimité (intérieure et extérieure).² Elle doit donc tenir compte de facteurs internes mais aussi des facteurs externes qui peuvent intervenir dans les processus de naturalisation et de polarisation des champs social, culturel ou politique sur le plan national et international. C'est dans cet ordre d'idée que l'on peut appréhender de façon efficace et pertinente les transformations de la citoyenneté non seulement dans une logique de morphogénèse par différenciation, mais aussi par un processus social « d'épigénèse » à travers lequel s'opère une tentative de constitution d'une communauté politique³.

L'analyse de la transnationalisation et de la cosmopolitisation se doit alors de prendre en compte la spécificité de ces transformations de manière à saisir les différentes dynamiques qui interviennent dans leur constitution. Ce faisant, il est donc important d'examiner le caractère transnational de ces transformations qui permettra de mieux consolider le vouloir vivre ensemble. La relation d'appartenance à une nation ou à une communauté ou à des nations sera donc examinée dans une optique où les dynamiques de formation, de déformation et de reformation du champ politique permettent une mise en

¹ -Sur ce rapport de la logique générative avec la théorie linguistique, on lira Noam CHOMSKY et Janet Dean FODOR, *SEMANTICS : THEORIES IN MEANING IN GENERATIVE GRAMMAR*. New-York : CROMWELL. 1977; Pour une comparaison à la sociologie Chomskienne de la linguistique transformationnelle, lire Victor Litz, "Transformational Theory and the Internal Environment of Action System", Karim Knorr CETINA et Aaron Victor CIRCOUCÉL (Eds), *ADVANCES IN SOCIAL THEORY AND METHODOLOGY : TOWARD AN INTEGRATION OF MICRO AND MACROSOCIOLOGIES*, Boston et Londres : ROUTLEDGE AND KEGAN PAUL., 1981.p.201-233

² -Sur cette dialectique, on lira Anthony GIDDENS, *CENTRAL PROBLEMS IN SOCIAL THEORY*, Berkeley et Los Angeles, UNIVERSITY OF CALIFORNIA PRESS, 1979, p. 93 et suiv.

³ --Lire Amitai ETZIONI, « The Epigenesis of Political Communities in the International Level », *AMERICAN JOURNAL OF SOCIOLOGY*, Janvier 1963 p.407-411.

perspective sociohistorique de la citoyenneté comme un lien social avant de devenir un processus de différenciation sociale. Ainsi, l'on identifiera la logique transformationnelle non seulement comme un "opus operatum" mais également comme un "modus operandi".⁴ C'est qu'en réalité, la notion de citoyenneté a évolué comme une véritable nécessité indispensable dans la structuration politique des sociétés de telles manières que sa situation dans un contexte synchronique, diachronique et évolutif peut être sujette de compromettre l'objectivation sociopolitique et cosmopolitique. Il est donc important d'examiner les "évolutions instituées" des transformations citoyennes afin de poser une analyse s'inscrivant dans une perspective de sociologie historique et critique⁵ de la citoyenneté. Quand on examine intellectuellement la problématique de l'Etat face à ses transformations, on se rend compte les principaux axes de ce congrès portent sur une pléthore de protocoles politique, économique, social, culturel et linguistique. C'est évidemment le constat qui se dégage de la kyrielle de communications de ce congrès, dont l'idéologie dominante, examinée au prisme de la mondialisation serait : « la transrelation ».

⁴ -A propos de cette distinction de l'œuvre (opus operatum) et de son procédé de génération (modus operandi), lire Pierre BOURDIEU, QUESTIONS DE SOCIOLOGIE, Paris : MINUIT, 1980, p. 236 et suiv.

⁵ -Voir la critique faite par Bernard LACROIX, "Ordre politique et ordre social : objectivisme, objectivation et analyse politique" (Chapitre VIII), Madeleine GRAWITZ et Jean LECA (Dir.), TRAITE DE SCIENCE POLITIQUE, Vol. 1, Paris, PUF, 1985, p.469-565 (voir en particulier) p. 472-482.

I-LES TRANSFORMATIONS DE LA CITOYENNETE COMME OPUS OPERATUM OU COMME DYNAMIQUE DE PARTICIPATION POLITIQUE CONVENTIONNELLE ET DE MOBILISATION AFFIRMATIVE

Etre citoyen veut dire vivre en homme libre dans un Etat indépendant. Cette définition générale s'applique à la citoyenneté au sens antique et elle s'applique aussi à la citoyenneté au sens moderne. Cependant, dans les deux cas, la liberté n'a pas le même sens. Dans le cas de la citoyenneté antique, être un citoyen signifie : exercer une part du pouvoir de la communauté politique. Par contre, dans le cas de la citoyenneté moderne, être un citoyen signifie : s'associer volontairement à des projets de lois qui déterminent les buts de la vie en commun. Ce qui renvoie à la participation politique du citoyen. Celle-ci est l'action sociale dépourvue de ses contradictions. Dans sa dimension subjective, la participation désigne la conception et la génération du changement en tant qu'affirmation au sens strict de « l'identité individuelle et collective » des citoyens. En droit constitutionnel, selon Serge Guinchard et Thierry Debarid : « le citoyen est un individu jouissant sur son territoire de l'Etat dont il relève les droits civils et politiques »⁶. En observant, la notion de la citoyenneté, l'on se rend compte qu'elle évolue dans une logique d'extension progressive. C'est dire que loin d'être paradigmatiques, immuables, standards, les droits de la citoyenneté font l'objet de luttes visant à les défendre, à les étendre et à les réinterpréter.⁷ De ce mouvement d'extension verticale découle le droit de vote (A) et les expressions citoyennes (B). Pour ce faire ? il est judicieux d'analyser également les données empiriques de la citoyenneté moderne (C).

A-LE CITOYEN ET LE VOTE

L'approche socio-historique nous permet de souligner les particularismes propres de chaque société et d'escamoter des analyses approximatives. Elle nous plonge dans une étude de « sociologie historique »⁸ qui fait éclater la pseudo homogénéité de la citoyenneté. De ce fait, elle met en exergue les logiques singularistes et caractéristiques d'un peuple, d'une nation ou d'une communauté des nations. Cette approche nous permet d'analyser de façon dynamique la conceptualisation et l'émergence de la citoyenneté : antique (1) et moderne (2) comme lignes de formes et de formations des gouvernements de conduites et de conduites de gouvernements.

⁶ -Serge GUINCHARD et Thierry DEBARD, LEXIQUE DES TERMES JURIDIQUES, Dalloz, 20 édition, 2013, p.60.

⁷ -Ruth LISTER, « Citizenship : Towards a feminist synthesis » Feminist Review, n°57, Autumn 1997, p.35.

⁸ -Pour une synthèse de cette approche en science politique, Bertrand BADIE (Dir), « La sociologie historique », Revue internationale des sciences sociales, 1992, n° 133

1-L'antiquité comme creuset de formulation de la citoyenneté

L'antiquité est le non seulement le temps, mais également le creuset de la formulation du concept de la citoyenneté. Bien loin de confluence, de concertation et de dispersion de maints courants migratoires transnationaux ou transrégionaux, la spécificité de la citoyenneté antique ne cesse de susciter l'intérêt dans le processus ininterrompu de restructuration et de reconstruction de la dynamique et de mobilisations citoyennes.

En effet, dans le cas de la citoyenneté antique, être un citoyen signifiait : exercer une part du pouvoir de la communauté politique. La cité ou polis renvoie à l'idée de citoyen. La polis, selon Aristote, c'est la communauté des citoyens organisés politiquement. De plus, Aristote souligne que : « ce qui constitue donc proprement le citoyen, sa qualité vraiment caractéristique, c'est le droit de suffrage dans les assemblées et de participation à l'exercice de la puissance publique dans sa patrie. »⁹ Or, dans cette participation à l'État, les citoyens se définissent comme des « homoioi »¹⁰ qui sont des « isoi »¹¹ Dans le contexte grec, les citoyens étaient définis par leur naissance et leur appartenance, déterminés par leur affiliation, à une phratrie et à un déme.¹² Ceci traduit une conception ethnique ou particulariste de la citoyenneté. En se liant à une participation au pouvoir, la citoyenneté antique récuse toute idée se référant à une affaire de résidence : « Le citoyen n'est pas citoyen pas le fait d'habiter tel endroit. »¹³ Mais, il est citoyen parce qu'il participe à la gestion des affaires de la cité.

La cité romaine contrairement à la cité grecque, apporte un statut juridique au citoyen. En effet, la démocratie moderne : « a hérité de Rome la conception d'une citoyenneté désormais définie en termes de statut juridique. »¹⁴ Cette citoyenneté s'appuyait sur le « civis romanus » qui disposait des droits civils et personnels : le droit de contracter un mariage légitime avec un citoyen romain ou une fille de citoyen romain (jus connubii), le droit de conclure les actes juridiques conformément à l'ancien droit romain (jus commercii).¹⁵ L'essence juridique du statut des citoyens favorisait : « d'inclure progressivement des éléments étrangers. »¹⁶ Ainsi, avec la cité romaine, le citoyen n'est pas un membre de la cité, mais, il est un sujet de droit. La cité romaine est une charnière entre la citoyenneté grecque et la

⁹-ARISTOTE. *La POLITIQUE*, Lausanne, Editions Gonthier 20 janvier 1964, p.44.

¹⁰-Dans la cité grecque : « homoioi » désignent ceux qui sont semblables. Jean Pierre VERNANT, *LES ORIGINES DE LA PENSÉE GRECQUE*, Paris, PUF, 1962, p. 56.

¹¹-« isoi » renvoie à ceux qui sont Hommes, Ibid.

¹²-Dominique SCHNAPPER, *QU'EST-CE-QUE LA CITOYENNETÉ ?* Paris, Editions Gallimard, 2000, Introduction, p.14.

¹³-ARISTOTE, *Politiques*, III, trad. P. Pellegrin, Paris, GF-Flammarion, 1990, p.206.

¹⁴- Dominique SCHNAPPER, Id, pp.14-15.

¹⁵-Ibid, p.15.

¹⁶-Ibid.

citoyenneté moderne dans la mesure où elle apporte un plus à la citoyenneté antique en la fondant sur le droit, elle constitue un pont pour la citoyenneté moderne.

2-La citoyenneté moderne

L'Etat-nation issu des révolutions française et américaine à la suite de diverses transformations structurelles et idéologiques. Dérivant de l'Etat territorial, administratif et fiscal du XVII^e siècle, caractéristique particulière des Etats européens, l'Etat-nation du XVIII^e siècle un Etat de droit, développant au cours du XIX^e siècle ses démocratiques de légitimations, pour devenir au XX^e siècle, et dans certaines régions en particulier en Europe et aux Etats Unis, Etat social.

Dans le cas de la citoyenneté moderne, être citoyen signifie s'associer volontairement à des projets de lois qui déterminent les buts de la vie en commun. En effet, un citoyen n'est pas indépendant, il est une partie du corps politique en tant qu'il participe activement à l'autorité souveraine. Chez le citoyen moderne, il y a une identification entre sa volonté particulière et la volonté générale¹⁷. Dans cette optique la participation politique tient au fait que : « Chaque citoyen n'est rien, ne peut rien que par tous les autres. »¹⁸ Le citoyen n'a pas une existence indépendante, il est dans la dépendance de la cité tout entière: « en sorte que chaque particulier ne se croit plus un, mais partie de l'unité, et ne soit plus sensible que par le tout »¹⁹. Toutefois, cette dépendance ne place pas le citoyen dans un état de servitude. Au contraire, il ne dépend que de la volonté générale, c'est-à-dire de lui-même, en tant qu'il participe de façon conventionnelle à l'expression de la volonté générale. Cependant à quoi renvoie la notion de citoyenneté ? Soulignons que la citoyenneté est dotée d'une large tradition littéraire qui en fait ressortir la pluralité des équivoques ou bien des nuances. Elle peut être perçue comme une notion qui s'inscrit dans l'histoire; elle est une construction d'un moment historique et par-là même elle est soumise à des évolutions et aussi à des interprétations.²⁰ Elle peut renvoyer aussi à un sentiment d'appartenance territoriale à l'exemple de la cité française. Ou bien se fonder sur le sang à l'instar de la société germanique historique.²¹ Elle

¹⁷-Volonté générale : naît du pacte social, c'est-elle qui exerce la souveraineté (le peuple est le détenteur du pouvoir souverain en tant qu'il consulte la volonté générale). La volonté générale est toujours bonne ; car elle vise l'intérêt commun. Il convient de ne pas confondre volonté générale et volonté de tous : la volonté de tous est la somme des volontés particulières alors que la volonté générale est trouvée en déduisant de la somme des volontés particulières. Jean Jacques ROUSSEAU, DU CONTRAT SOCIAL (1762), Nathan, « les intégrales de philosophie », Glossaire, p.215.

¹⁸ - Id, p.159.

¹⁹ -Ibid

²⁰ -Au sujet des différentes évolutions de la citoyenneté lire Dominique SCHNAPPER, Op.cit., p.

²¹ -Rogers BRUBAKER, CITIZENSHIP and NATIONHOOD in FRANCE and GERMANY, Harvard University Press, 1992.

peut être un objet de différence entre la citoyenneté défendue par les libéraux qui est axée sur les bénéfices que le citoyen obtient de l'Etat et la citoyenneté dite « républicaine » plus tournée vers l'individu participant à la construction de l'Etat et soucieux de la consolidation du bien commun.²² Dans la même logique, l'on note une différenciation entre la citoyenneté des droits individuels et la citoyenneté de participation à la décision collective.²³ Cette intégration du citoyen étranger dans la participation politique conventionnelle se fait par un processus de socialisation politique²⁴ ou d'incorporation au groupe.

La vocation universelle de la modernité et l'exigence démocratique se sont exprimées premièrement dans l'ordre politique avant de se manifester dans la structuration de l'Etat-providence. La citoyenneté moderne s'est fondée sur un principe d'inclusion virtuellement universelle : « la citoyenneté est ouverte à tous les individus, quelles que soient leurs caractéristiques historiques, sociales, biologiques ou religieuses ». ²⁵ Dans cette logique, le citoyen apparaît comme un individu abstrait sans identification et sans qualification particulières : tous les individus sont donc susceptibles de devenir des citoyens²⁶. Dans toutes les sociétés prospères, la problématique du citoyen et du droit de vote s'est présentée avec une acuité particulière (cas par exemple de certains pays européens, ou des Etats-Unis d'Amérique ou bien les pays asiatiques comme la Chine et le Japon). L'exercice de la citoyenneté qui se traduit généralement par le vote, était réservé aux hommes propriétaires et chefs de famille, des hommes autonomes et responsables c'est-à-dire capables d'émettre un jugement indépendant et compétent sur les affaires de la République. La dynamique de l'évolution de la citoyenneté révèle un principe d'exclusion du plein exercice de la citoyenneté dans les pays développés au départ. En effet, les constitutions excluaient du droit de voter et d'être élus, les enfants, les pauvres, les insanes, les domestiques nomades ou vagabonds, les femmes, les interdits, les étrangers ou les esclaves (les noirs antillais ou américains).

L'extension du corps politique est toujours lié aux rapports de force et montre une trajectoire avec une double dimension : verticale et horizontale. La dimension horizontale

²² -Michael WALZER, « The Problem of citizenship » in obligations, Essay in Disobedience, War and Citizenship », Cambridge, Harvard University Press, 1970, pp. 203-228.

²³ -Charles TAYLOR, « The Liberal Communitarian Debats » in Rosenbaum N; (ed), Liberalism and Moral Life, Cambridge Harvard University Press, pp.175-189.

²⁴ -Dans une perspective systémique, longtemps dominante dans ce secteur d'étude, notamment aux Etats Unis, la socialisation se rapporte essentiellement au processus d'intégration de l'individu au sein d'un système global correspondant, le plus souvent, au système politique national, confère en particulier David EASTON et James DENNIS, CHILDREN IN THE POLITICAL SYSTEM, New York, Mc Graw Hill, 1969.

²⁵ -Dominique SCHNAPPER, La DEMOCRATIE PROVIDENTIELLE : Essai sur l'égalité contemporaine, Editions Gallimard 2002, p.86.

²⁶ -Ibid, p.89.

renvoie à l'intégration des femmes dans le jeu politique alors que la dimension verticale désigne la participation politique des étrangers en situation régulière. Parlant des femmes, notons que le suffrage féminin voit le jour par exemple au Brésil en 1932, en France en 1944, en Belgique en 1948, au Chili en 1949, au Mexique en 1953. Toutes les nations européennes et les Etats unis d'Amérique ont introduit dans leur constitution cette disposition qui intègre les étrangers dans la participation et la mobilisation politique affirmative. Cependant, il est important de relativiser cette reconnaissance du droit de vote des étrangers.

En effet, en s'appuyant sur la méthode comparative en particulier sur sa variante la méthode des contrastes dramatiques, on se rend compte des effets singularisants de l'intégration des citoyens étrangers dans le processus décisionnel politique. Les Etats-Unis reconnaissent à l'instar de la Suisse et du Canada, le droit à leurs entités fédérées d'étendre le droit de vote et d'éligibilité. Jusqu'aux années 1920, plusieurs Etats octroyaient le droit de vote aux étrangers pour toutes les élections. Depuis les années 1990, certains Etats connaissent une renaissance de la revendication du droit de vote des étrangers au niveau local.²⁷C'est dire qu'aux Etats-Unis, nous sommes passés de la participation des étrangers à la politique nationale à une participation dans la politique locale. On est donc dans un passage du global au local. Ceci met en exergue une citoyenneté locale. Dans la même lancée, la convention européenne sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local précise que : « Chaque partie s'engage (...) à accorder le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales à tout résident étranger, pourvu que celui-ci remplisse les mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux citoyens et, outre ait résidé légalement et habituellement dans l'Etat en question pendant les cinq années précédant les élections. »²⁸ Sus, le traité de Maastricht du 7 février 1992 accorde aux européens le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales et européennes. Il sied de préciser que la Suède, le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, la Slovaquie, l'Estonie, la Slovaquie, la Hongrie et la Slovaquie accordent le droit de vote aux citoyens européens mais également aux citoyens non communautaires ayant résidés sur leur territoire durant deux à cinq selon les pays. Le contraste s'opère en Espagne et au Portugal. Ces deux pays octroient plutôt le droit de vote aux ressortissants de leurs anciennes colonies ayant une certaine durée de résidence. Aujourd'hui avec le brexit qui a marqué la sortie de l'Angleterre dans le concert de l'Union Européenne, ceux les citoyens du Commonwealth peuvent participer aux élections locales.

²⁷ -Pierre-Yves LAMBERT, Le droit de vote des étrangers aux Etats-Unis, 16 année-n° 94 Juillet-Août 2008

²⁸ -L'article 6 de la Convention Européenne sur la participation des étrangers à la vie publique, le février 1992

Contrairement aux autres pays, l'Allemagne, l'Italie, la France, la Bulgarie, l'Autriche, la Roumanie, la Pologne et le Chypres récusent tout droit de vote aux étrangers non européens.

Les différents paramètres mesurables de la participation se répertorient tels les possibilités légales mises en place par la législation nationale et légale, les procédures de consultation, les locaux mis à disposition ou la proximité ; la volonté des responsables pour la diffusion de l'information, l'inclusion de certains et l'exclusion d'autres ; la participation des citoyens aux institutions représentatives, en l'occurrence aux élections locales et aux représentations syndicales. Nous nous abstenons de mentionner le cas de l'intégration des étrangers dans le jeu et les enjeux des politiques nationales des pays en voie de développement parce que la citoyenneté se présente encore dans un état de nombrilisme identitaire et maniable par les gouvernants et les groupes ethnoculturels surtout en Afrique francophone. Dans ces pays, on est en face d'un fétichisme institutionnel et d'un légicentrisme constitutionnel qui ne favorisent pas la participation politique des citoyens étrangers dans le pays d'accueil et à fortiori l'expression des citoyens originaires. Ceci parce que la citoyenneté est garantie par une paraconstitution à effet pervers.²⁹ Quid des expressions de la citoyenneté ?

B-LES AUTRES EXPRESSIONS DE LA CITOYENNETE

En abordant la dynamique des transformations de l'Etat vues sous l'angle des transformations de la citoyenneté, l'on se rend bien compte qu'elle est loin d'être simple. Et il semble que l'on ne puisse mener à bien une analyse d'intégration qu'à condition de prendre en considération les droits de l'Homme et du citoyen.

Cette étude se réfère à la théorie de Marshall qui se fonde sur le concept d'égalité et est exprimée par la garantie d'un schème qui avance par degré des droits fondamentaux. De ceux-ci, ressort d'après lui trois dimensions de la citoyenneté : « les droits civils, politiques et sociaux. »³⁰ Les droits civils sont : « la liberté d'expression et de croyance, le droit de propriété et la liberté contractuelle, légalité devant la justice et l'équité procédurale » et mettent en exergue la citoyenneté civile. Les droits politiques renvoient à : « à la participation, à l'exercice du pouvoir politique à travers le droit de suffrage » et soulignent de ce fait la

²⁹ -Luc SINDJOUN, « Les Pratiques sociales dans les régimes politique africains en voie de démocratisation : hypothèse théoriques et empiriques sur la paraconstitution » Université de Yaoundé.

³⁰ -Thomas Humphrey MARSHALL, « Citizenship and social class », in sociology at crossroad and other essays, Londres Heinemann 1963.

citoyenneté politique. Les droits sociaux par contre correspondent à : « aux prestations sociales de la part de l'Etat et au droit à l'éducation » et marquent la citoyenneté sociale. La citoyenneté caractérisée essentiellement par le vote a été citée plus haut, c'est pourquoi nous nous intéressons uniquement à la citoyenneté civile, économique, culturelle et sociale en interaction avec la question d'intégration des immigrés. L'analyse dynamique de la citoyenneté repose donc en premier lieu sur la dimension socioéconomique de la citoyenneté (1) et dans un second lieu sur la dimension civique et culturelle (2)

1-Les dimensions sociale et économique de la citoyenneté

Les droits sociaux furent initiés à la fin du XIX siècle par les libéraux du Riksdag pour contrecarrer la puissance monarchique en développant la démocratie et la citoyenneté : les lois sociales en fonction des travailleurs leur paraissent aptes à stimuler l'élan démocratique et l'assurance sociale gérée par les syndicats, pièce fondatrice du système est mise en place.³¹ La question sociale demeure une priorité des sociaux-démocrates dans leur opportunisme et leur pragmatisme³²; ou bien leur construction d'une véritable extension des droits sociaux³³. La citoyenneté sociale doit être prise dans le sens donné par Robert Castel : « La citoyenneté sociale constitue avec la citoyenneté politique, l'autre socle de la citoyenneté démocratique (...) On peut la caractériser par le fait de pouvoir disposer d'un minimum de ressources et de droit indispensable pour s'assurer une certaine indépendance sociale. »³⁴ Dans un monde pluraliste, les étrangers doivent jouir des conditions d'égalité avec les citoyens dans la mesure où ils participent à la construction sociale de la nation. Pour les modernes cette participation leur confère un statut de membre du corps social et de la communauté supranational

Tous les penseurs de la citoyenneté économique considèrent que le mot citoyen peut être remplacé par celui du contribuable ou de l'usager. En effet, les étrangers ont le droit d'acquérir la nationalité parce qu'ils paient les impôts. Ainsi : « pourraient le jour des propositions telles qu'un droit de résident fondé sur le fait de vivre en société et d'y travailler venant se substituer progressivement à la notion de citoyenneté, en tant que corpus de droits et de devoirs attachés à un territoire et à un Etat... »³⁵ Pour les penseurs libéraux à l'instar de Friedrich Hayek, Adam Smith ... ce n'est pas de l'Etat, mais du marché, c'est-à-dire de l'économie que la priorité individuelle des droits de l'homme conçus comme droits des

³¹ -S. OLSSON, « Social Policy and Welfare State in Sweden » Arktv, Lund, p.66

³² -G. HOCKSCHAR, THE WELFARE STATE and BEYOND, Mimeoapolis University of Mimosota Press 1984

³³ -T. BRUNO, Vetenskopen Struktur och forandring, Lund, Doxa 1980

³⁴ -Robert CASTEL, « La citoyenneté sociale menacée », Citès, n°33, p.133-144

³⁵ -Olivier Le Cour Grandmaison, Immigration, politique et citoyenneté : sur quelques arguments, Editions les Temps Modernes, Février 1993, (1960)

individus à la liberté attend la satisfaction de ses principes. Cette citoyenneté économique perçoit le marché comme une sorte de monde ouvert à tous (citoyens originaires ou naturalisés), ouverture que ne doit contrarier aucune intervention de l'Etat. Pour les penseurs de la communauté à l'instar de Rogers Brubaker, la citoyenneté doit être fondée sur la participation à la vie économique et sociale et sur une conception commune de solidarité. De ce fait les institutions communautaires ne sont plus les seules à donner un statut légal au concept de citoyenneté.

2-Les dimensions civique et culturelle de la citoyenneté

Transcender le terrain de la république pour celui du gouvernement modéré, c'est passer du domaine de la vertu à celui de la liberté des individus. C'est également donné une nouvelle acception au terme de citoyen. De ce fait, la citoyenneté est située dans les « Etats » ou les gouvernements modérés, elle est liée à la « liberté » et à la « sureté ». Explicitement définie, cette citoyenneté mobilise des ressources telles que : « la propriété et la vie », « l'honneur », « les biens, la fortune ». On est en présence d'une citoyenneté civile qui donne forme à tous les aspects civils ou politiques de la vie d'un peuple ou d'une nation formant ainsi une unité qui se présente comme l'interaction dynamique de la nature et du principe. Loin de se reposer à une participation au pouvoir, la citoyenneté civile met un accent sur le rapport du citoyen avec les lois (les lois civiles). Selon l'humanisme civique, la citoyenneté en rapport avec l'intégration doit s'énoncer comme un ensemble de devoirs : « l'esprit du citoyen est d'aimer les lois, lors qu'elles sont des cas qui nous sont nuisibles et de considérer plutôt le bien général qu'elles font toujours, que le mal particulier qu'elles nous font quelques fois. »³⁶ Cependant, elle peut également être envisagée comme un droit, celui du particulier à être citoyen. Ainsi, le citoyen est un particulier qui s'intéresse au bien public. La citoyenneté civile ne cherche pas à concilier l'indépendance et l'appartenance³⁷, mais de mettre en exergue l'appartenance sur le système de relations réciproques entre les citoyens, sur « les droits respectifs des hommes les uns sur les autres ».³⁸ Il est question ici des appartenances à une famille, à une ethnie, à une religion ou à une communauté. Notons que cette citoyenneté civile nationale revêt un caractère « cosmopolitique »³⁹ c'est-à-dire qu'elle repose sur une pensée de

³⁶ - MONTESQUIEU, Pensées, n° 1269, REVUE MONTESQUIEU, Vol 12, Paris, 1864.

³⁷ -Au sujet du dilemme entre indépendance et appartenance dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, lire Marcel GAUCHET, « Droits de l'Homme », dans F. Furet et M. Ozouf, dictionnaire critique de la révolution française, « Idées », Paris, Flammarion, « Champs », 1992, p.134.

³⁸ - MONTESQUIEU, XXV, REVUE MONTESQUIEU n°3, Amsterdam, Arkstee et Merkus, 1759.

³⁹ -Julia KRISTEVA, Etrangers à nous-mêmes, Paris, Fayard, 1988, p.191.

l'universalité de l'humanité, qui est une universalité naturelle et normative, à partir de laquelle on peut énoncer des devoirs.

La dimension extrinsèque des hommes renvoie aux droits culturels. Les droits culturels ne sont pas les droits à l'éducation et à la culture, mais : « les droits de l'individu à posséder et à développer, éventuellement en commun avec d'autres au sein d'un groupe défini par des valeurs et des traditions partagées, sa propre vie culturelle, correspondant à sa propre identité culturelle distincte de celle d'autres individus ou d'autres groupes. »⁴⁰. Ils peuvent également être saisis comme : « les identités distinctes et les besoins des groupes ethnoculturels. »⁴¹L'étranger d'aujourd'hui étant différent de l'étranger de la cité grecque, il est caractérisé par son droit d'être homme c'est-à-dire d'être égal au citoyen. La problématique de l'intégration du citoyen structure donc la citoyenneté culturelle sur une norme « l'égalité entre les citoyens et les étrangers » et l'organise autour des valeurs telles que la démocratie, la liberté. Les modernes soutiennent l'importance : « d'une citoyenneté culturelle »⁴² source de l'intégration sociale. La déclaration universelle des droits de l'Homme souligne que tous les êtres sont dotés des mêmes droits, indépendamment de leur culture, de leur race, de leur couleur, de leur religion, de leur pays d'origine ou de leur sexe. Depuis, 1992, l'Organisation des Nations Unies met un accent particulier sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques. La citoyenneté culturelle introduit la notion de droits collectifs dans la culture, c'est dire qu'elle peut renvoyer à une reconstitution des cultures et des communautés autochtones largement décimées par la conquête, la colonisation et l'assimilation. Elle met donc en avant les droits individuels et les droits collectifs.

II-LES TRANSFORMATIONS DE LA CITOYENNETE COMME MODUS OPERANDI OU COMME DYNAMIQUE DE PARTICIPATION POLITIQUE NON CONVENTIONNELLE ET DE MOBILISATION CONTESTATAIRE

Dans un contexte de postmodernisme marqué par des mouvements transnationaux issus de l'afflux des réfugiés turcs, syriens, africains en Europe et des réfugiés centrafricains et nigériens au Cameroun pour ne citer que ces quelques cas, les questions d'appartenance

⁴⁰ -Sylvie MESURE et Alain RENAULT, 1999, Cité par Dominique SCHNAPPER, in la Démocratie Providentielle, Op.Cit. p.261

⁴¹ -Will KYMLICKA, LA CITOYENNETE MULTICULTURELLE : Une théorie du droit des minorités, 2000, p. 141.

⁴² -Talcott PARSONS, LE SYSTEME DES SOCIETES MODERNES, Traduit par G.Melleray, Paris, Dunod, (1973),

refassent surface avec acuité. Sus, les mariages interculturels et le multiculturalisme apportent un effritement à l'appartenance à une seule nationalité. En effet, la société est en pleine extension : on passe ainsi d'un état moderne à un état postmoderne. La société postmoderne offre à l'ensemble de ses membres de participer à l'orientation du changement contrôlé sujet de sa dimension axiologique. La société postmoderne se définit comme : « une société active dans laquelle tous les groupes importants participent à la vie publique, c'est une société dont les valeurs se réalisent pleinement que celle d'une collectivité moins active. »⁴³ Cette société active ou postmoderne propose aux individus (originaires et naturalisés), « un contrat social dynamique », c'est-à-dire une entente que l'on peut « amender, réviser, et reformuler » de manière à tenir compte des « forces sociales nouvelles » et de l'« extension de la conscience. »⁴⁴ La société active est malléable et sensible : elle exige des individus un engagement une mobilisation et une canalisation de leur énergie latente dans des entreprises constructives de transformation et de changement, plutôt que de destruction. Son action est « l'expression non inhibée, authentique et éduquée d'une adhésion illimitée »⁴⁵ Dans cette perspective postmoderne, il est question de saisir les transformations de la citoyenneté dans une logique de « modus operandi » qui met en lumière la participation non conventionnelle.⁴⁶ Ce faisant, l'on identifiera les nouvelles configurations citoyennes ou les actions collectives dans un premier moment (A) et dans un second moment, il sera question de montrer le rôle que la citoyenneté est sujette à des pressions tant sur le plan national qu'international (B).

A-LES ACTIONS COLLECTIVES CITOYENNES

La recherche sur l'intégration politique des immigrés qui s'efforce de cerner la dynamique des transformations de la citoyenneté à travers la formulation et la reformulation des rapports citoyens, envisagera une dialectique entre le local et le global sur ces conditions de structuration et de déstructuration de ces rapports et une approche historique des actions collectives citoyennes qui dégagera la trame sociale de cette dynamique. L'interrogation sur la citoyenneté à la recherche d'une cohérence s'inscrit dans une logique relationnelle et configurationnelle examinant les actions collectives citoyennes (1). La combinaison des

⁴³ -Amitay ETZIONI, THE ACTIVE SOCIETY: The Theory of Societal and Political Processes, New York, The Free Press, 1968, p.12.

⁴⁴ - Ibid, p.14.

⁴⁵ -Ibid, p.13.

⁴⁶ -La participation non-conventionnelle renvoie à toutes les formes de participation protestataire qui se situent aux marges, voire en rupture de la légalité et qui mettent en cause la légitimité du système (vote, engagement politique dans un parti, la participation à une campagne électorale...).

formes d'intégration des immigrés comme configuration régulatrice du vouloir vivre ensemble.(2)

1-Les actions collectives citoyennes comme dynamique relationnelle et configurationnelle

En s'appuyant sur la tradition théorique de l'interactionnisme symbolique, l'on constate que les individus n'existent sociologiquement qu'en relation. Ils échangent des mots, des informations et des croyances en communiquant par le langage. Ils échangent aussi des biens à travers de multiples transactions de la vie sociale, juridiquement codifiée ou purement informelles. L'interactionnisme nous permet de mettre en évidence les actions collectives issues des transformations de la citoyenneté. L'action correspond à la condition de pluralité, au fait que ce sont les hommes, et non pas l'homme qui vivent sur la terre et habitent le monde. Pour ce faire : « Chaque homme, naît et à et dans cet espace commun, lieu de leur relation, qui est l'espace politique même. »⁴⁷ Dans ces conditions, l'inter homines vivere, l'exister parmi les hommes dans un espace commun, public, l'espace politique, où chacun compte, est un espace contingent, imprévisible et donc pénible. C'est un monde où il faut prendre en compte la pluralité des citoyens, c'est-à-dire la diversité dans le vivre ensemble. Et un monde où la pluralité des perspectives réalise la sociabilité et est une catégorie fondamentale de The Human Condition. Ainsi : « Les hommes au pluriel habitent la terre »⁴⁸, cela signifie du point de vue politique que, le citoyen ne vit pas en autarcie en tant qu'individu atomisé, doté de pouvoirs et de droits.

L'interactionnisme est mis à contribution pour étudier le fondement et les implications psychologiques des diverses composantes de l'action sociale⁴⁹, notre analyse se préoccupe des procès d'émergence et de changement des structures et des institutions au sein de l'interaction et des mécanismes psychiques qui sous-tendent des phénomènes de naturalisation, du contrôle social et des métamorphoses de la citoyenneté. En s'arrêtant un peu sur la nationalité qui désigne au sens juridique, l'appartenance légale d'une personne à un Etat, l'on observe qu'elle varie selon les pays. Dans cette perspective légale, elle se constate par filiation unilatérale ou bilatérale (jus sanguinis ou droit du sang partiel ou absolu). Soit par

⁴⁷ -Paul VALADIER, MACHIAVEL et LA FRAGILITE du POLITIQUE, Seuil, 1996.

⁴⁸ -Hannah ARENDT, Le système totalitaire, Seuil, 1972, p.212.

⁴⁹ L'interactionnisme symbolique et ses multiples variantes est l'un des principaux courants de la psychologie sociale américaine. Il remonte aux travaux de G.H. Mead et de C.H. Cooley et a largement influencé des auteurs récents comme Blumers, Sears, Homans et plusieurs autres. Cette démarche repose sur les mêmes postulats que ceux de la sociologie fonctionnaliste. Elle est centrée sur l'étude psychologique « de l'intérieur » et s'oppose ainsi au béhaviourisme. Il souligne du phénomène de l'interactionnisme symbolique dans et par lequel se construit le sujet comme conscience créatrice du social.

naissance sur le territoire national ou un territoire autrefois soumis à la souveraineté nationale (jus solis ou droit du sol). Cependant, l'un des deux critères peut être retenu de façon exclusive de l'autre (droit du sol en France, droit du sang en Allemagne ou en Suisse par filiation maternelle uniquement). Ils peuvent se combiner comme en Belgique. Par ailleurs, elle peut s'acquérir par naturalisation en fonction des conditions déterminées par la législation en vigueur, parfois très facilement comme Etats Unis ou au Canada (simple délai de résidence), parfois très difficilement (nécessité d'obtenir au préalable la qualité de « bourgeois » d'une commune en Suisse; d'une concession exceptionnelle du Prince à Monaco).

La citoyenneté est l'acte essentiel du système social et se caractérise toujours par son intentionnalité subjective c'est-à-dire qu'elle est toujours orientée, dirigée vers les buts que poursuit le sujet. Cette intentionnalité de l'individu est celle « d'un système complexe adaptable » dont le fonctionnement repose sur le mécanisme du « feedback » défini comme un réajustement du système en réponse à l'information qu'il reçoit sur sa position par rapport à l'objectif visé. Sus, dans ce système, le citoyen ou le groupe qui acquiert une seconde citoyenneté se trouve dans une logique de double appartenance dont l'intentionnalité se rapporte aux buts de l'individu ou aux buts communs de plusieurs individus. Ces systèmes complexes adaptables sont essentiellement caractérisés par des processus de morphogénèse c'est-à-dire des « processus tendant à l'élaboration ou au changement des formes, des structures ou états donnés d'un système ».⁵⁰ En ce sens, la citoyenneté découlant du système démocratique est toujours en perpétuel mouvement, loin de tendre exclusivement à l'inertie et à un état statique ou immuable, elle produit constamment les conditions de sa propre transformation. Ainsi, elle est appelée à s'adapter la muabilité, au pathos de la nouveauté selon les mots d'Hanna ARENDT, au multiculturalisme. L'acquisition de la citoyenneté par les non-citoyens met en exergue une citoyenneté postnationale qui est totalement contraire à la citoyenneté nationale.

Les transformations de la citoyenneté s'inscrivent dans une logique de dynamique relationnelle⁵¹ où les différentes phases de citoyenneté et la fonction sociale se différencient. Dès lors, on note un allongement, une complexification des actes individuels indispensables à l'accomplissement de l'objectif social du vouloir vivre ensemble. Pour ce faire ? les organes

⁵⁰ -Walter M. BUCKLEY, *SOCIOLOGY and MODERN SYSTEMS THEORY*, Englewood Cliffs (New Jersey), Prentice-Hall, 1967, p.58.

⁵¹ -Sur le thème de la « dynamique relationnelle », lire Norbert ELIAS, *LA DYNAMIQUE DE L'OCCIDENT*, CALMANN-LEVY, 1975, p.102.

centraux que sont les Etat révèlent leur caractère spécifique : ils deviennent l'organe suprême de coordination et de régulation pour l'ensemble des processus issus de la division des fonctions⁵² citoyennes. Ces transformations étant l'œuvre en partie de l'Etat, des rapports mutuels s'établissent entre l'évolution des échanges en nature et en numéraire et les formations sociales qui leur servent de support d'une part et l'évolution d'une dialectique de contrôle et de cosmopolitisation d'autre part. Ainsi, les différentes communautés afin de préserver leur existence sociale sont obligées de s'appuyer sur une centrale de coordination. Le schéma de base de cette dynamique relationnelle nous fournit des situations d'interdépendance entre les différentes phases de la citoyenneté et l'évolution sociale du citoyen. Ces métamorphoses de la citoyenneté nous permettent de repérer l'émergence de nouvelles « formations sociales »⁵³ Selon Norbert Elias, la notion de « formation ou de configuration » renvoie à une « multitude d'individus interdépendants » associés par des liens de dépendance réciproques.⁵⁴ L'émergence de ces configurations déstructure l'ancienne citoyenneté et structure la nouvelle citoyenneté; l'on parle désormais d'une double citoyenneté ou d'une bicitoyenneté ou bien d'une multicitoyenneté ou encore de multiples citoyennetés. Les liens issues de l'activité collective traduisent à cet effet une sorte de pressions qui influence et infléchit la cohérence de la citoyenneté.

2-Les actions collectives citoyennes comme configuration régulatrice de l'équilibre du vouloir vivre ensemble

De plus en plus, l'on assiste à l'opérationnalisation de la transformation en profondeur de la citoyenneté, de sa structuration, et de sa sémiologie. Alors que dans le modèle national, toute nation a le droit de posséder son Etat et seuls ceux qui appartiennent à la nation ont le droit de participer en tant que citoyens de l'Etat. L'appartenance et l'identité s'inscrivent et sont caractérisées par l'homogénéité. La citoyenneté est ancrée dans une notion de territorialité culturelle. De ce fait, la citoyenneté nationale commande l'appartenance à la communauté politique. Par contre dans le modèle postnational, les droits culturels dérivant généralement de la nationalité étaient codifiés en liaison avec les droits de l'homme. L'individu transcende le citoyen, les droits de la personne, souvent pris en charge par les organismes internationaux, remplacent les droits individuels, les droits humains universels se

⁵² -Id.

⁵³ -Sur la figuration comme formation sociale caractérisée par un mode singulier de dépendances réciproques entre les individus, lire Norbert Elias, QU'EST-CE QUE LA SOCIOLOGIE ? Paris : EDITIONS DE L'AUBE. 1991, p. 158.

⁵⁴ -On lira du même auteur LA SOCIETE DE COUR, p.151.

substituent aux droits nationaux.⁵⁵ Ce modèle plus universel d'appartenance trouve sa légitimité dans la communauté transnationale. Le citoyen n'est plus un national, il possède de multiples appartenances et n'est pas directement attaché à sa nation. Il s'extrait donc à sa collectivité nationale pour être aussi un citoyen d'une autre ou d'autres nations. Par contre, si la correspondance entre l'appartenance et le territoire s'affaiblit, cela ne signifie pas que les frontières de l'Etat-nation deviennent fluides.⁵⁶

Les mouvements sociaux constituent une main forte des actions collectives citoyennes. En effet, la dynamique des mouvements sociaux met en place une citoyenneté protestataire et contestataire observée de plus en plus dans le monde entier. Cette citoyenneté mobilise une variété de processus et d'acteurs que l'on peut localiser dans tous les continents. Dans le cas de l'Afrique, nous pouvons citer entre autres les mouvements sociaux qui ont été à la base du printemps arabe de 2011. Partir du jeune tunisien Bouazizi qui s'est donné la mort, le printemps arabe à travers le net, a mobilisé les jeunes et les mouvements syndicaux, ce qui a conduit au renversement du dictateur le président Ben Ali. Sus, on a observé un effet de contagion dans un contexte postmoderne dans certains autres pays arabes comme en Egypte avec la chute du Président Moubarack et également le renversement du guide libyen Mohammed Kadhafi à travers une guerre civile. Cependant, l'issue de la contestation provient aussi des concessions pour maintenir la paix sociale exemple : le Maroc, l'Algérie, l'Arabie Saoudite, l'Oman, le Koweït. La contestation fût également réprimée avec véhémence c'est du Bahrein, du Yémen. Cette transcitoyenneté contestataire reposait plus sur des manifestations de désobéissance civique et des insurrections. L'on peut évoquer aussi l'action retentissante du Balai citoyen. La dynamique de ce mouvement social a été remarquable pour le départ du Président Blaise Compaoré au Burkina Faso 31 octobre 2014 après 27 ans de règne. . Le balai national dont la devise. C'est dans la même logique que s'inscrit la dynamique y en a marre au Sénégal. En effet, ce mouvement social a joué un rôle très important lors des élections présidentielles 2012. Composé de musiciens et de journalistes, ce mouvement à empêcher au Président Wade de modifier la constitution en levant le verrou qui limitait le mandat à deux, à travers une forte mobilisation des jeunes habillés de T-shirt noirs.

En se référant aux processus de passage à l'action collective, nous identifions deux catégories de facteurs structurels propices à la mobilisation⁵⁷ citoyenne (ressources). Les

⁵⁵-Yasmin N. SOYSAL, LIMITS OF CITIZENSHIP: migrants and postnational membership in Europe, Chicago University of Chicago, 1994, p.136.

⁵⁶-Ibid, p.141.

⁵⁷ Anthony OBERSCHALL, SOCIAL CONFLICT and SOCIAL MOVEMENTS, Englewood Cliffts, Prentice Hall, 1973, p.107 et s/s.

premiers dérivent d'une dimension horizontale de l'intégration au groupe, à la nation ou à la communauté. Dans les sociétés traditionnelles, ce sont les solidarités de village, de tribu, de confrérie : elles sont réactivées par des allégeances à des leaders reconnus, l'appartenance à des réseaux de relations sociales qui s'étendent jusqu'aux frontières du groupe. Sus, l'on observe aussi des solidarités de type associatif. Les seconds facteurs structurels propices à la mobilisation relèvent d'une dimension verticale de l'intégration au groupe. Il s'agit du degré de fragmentation et de segmentation de la société globale, en d'autres termes la nature des liens qui rattachent les groupes entre eux. Comme exemple d'une société à faibles liens de solidarités, sinon ceux de l'exploitation des dominés par les dominants, on a le cas de l'Ancien Régime en France. Dans un contexte postmoderne, en croisant les deux catégories de facteurs l'on perçoit une série de situations idéal-typiques ou la mobilisation (contestatrice) apparaît d'une probabilité croissante. A un extrême, on a les groupes à faible solidarité interne et forte dépendance du centre, à l'autre extrême on retrouve les groupes fortement structurés qui disposent d'une autonomie maximale⁵⁸ et d'une politique d'intégration citoyenne bien définie. Contrairement à cette théorie de la mobilisation qui ne met pas véritablement en exergue les dynamismes internes de l'action, le « répertoire d'action »⁵⁹ montre bien cette fluidité des ressources politiques disponibles parce qu'en réalité, l'action collective se développe de façon interactive. La théorie des jeux nous rend compte des interrelations, des interconnexions et des interdépendances entre les acteurs et les enjeux et leur muabilité dans le processus de transformation citoyenne. C'est dire qu'« au cours de l'action collective populaire, le nombre, l'identité, les limites des acteurs changent souvent et vite. L'identification des acteurs et des enjeux, sans même mentionner les règles du jeu, exige souvent une analyse en profondeur de la structure des classes et du jeu politique. Face à cette complexité, nous devons ou simplifier ou façonner des modèles très compliqués.»⁶⁰

B-LES PRESSIONS SUR LA CITOYENNETE MODERNE

La recherche sur l'intégration politique des immigrés qui s'efforce de cerner la dynamique des transformations de la citoyenneté montre qu'elle est influencée par les pressions exogènes et endogènes. Les périodes de structuration, déstructuration et de restructuration, voire de rupture mettent en exergue une remise en cause profonde des

⁵⁸ -Op.Cit. pp. 121-125.

⁵⁹ -Charles TILLY, « Les origines du répertoire d'action collective en France et en Grande Bretagne » ? Vingtième siècle, 1984, n°4, Pour lui le répertoire d'action renvoie à la configuration des moyens de pression et d'influence théoriquement mobilisables par un groupe.

⁶⁰ -Ibid, pp.99 et s/s.

conceptions de la citoyenneté. Cette remise en cause est souvent l'œuvre de groupes des pressions qui se présentent souvent comme catalyseur d'une civilisation des mœurs (1) et comme dynamique de sens et de puissance des logiques injectives et pénétratives citoyennes (2).

1-Les groupes de pression comme catalyseur d'un procès de civilisation des mœurs citoyennes

La recherche de la cohérence citoyenne a constitué autour du mécanisme étatique, un « système d'action historique »⁶¹ comme niveau d'analyse des orientations sociales et culturelles permettant l'emprise de l'histoire sur le fonctionnement d'une société produite par l'absorption des constellations régionales⁶². C'est dans cette logique d'action que se trouve les groupes de pressions. Tout de go, il est important de faire une distinction entre « mouvements » et « groupe » : le groupe désigne une organisation tendue vers la réalisation d'un but particulier, généralement limité. Par contre, le mouvement quant-à-lui renvoie à une sorte de collectivité, susceptible de vivre même en cas de changement important dans la composition de ses membres. Exemple : le mouvement libéral, le mouvement marxiste, le mouvement des médecins...La composition du mouvement libéral montre un parti portant ce titre, mais aussi de tous les groupes ou services fondés autour de lui, de la presse qui le soutient, des électeurs qui votent pour lui sans adhérer au parti etc. Bref, ce serait une sorte de communauté trouvant son unité dans l'acceptation d'une certaine philosophie.⁶³

Les groupes de pression qui interviennent dans les transformations de la citoyenneté sont généralement de deux types : les organismes d'inspiration humanitaire et les mouvements de développement moral. La raison d'être de ces groupes est d'améliorer et de consolider la réalisation d'un objectif du vivre en commun par la formation d'une armature collective. La kyrielle des associations est la preuve d'une contingence sociale de l'intégration des étrangers dans le processus politique, social et culturel. Nous pouvons citer entre autres : La ligue Internationale contre l'Antisémitisme dont l'organe mensuel est Le Droit de vivre ; le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour le Paix dont l'organe mensuel est Droit et liberté. L'on peut aussi citer; Le Comité de Défense Démocratique, La Ligue

⁶¹ -Alain TOURAINE, PRODUCTION DE LA SOCIETE, Paris, Edition du Seuil, 1973, pp.28-30.

-Peter GESCHIERE, VILLAGES COMMUNITIES AND THE STATE CHANGING RELATIONS AMONG THE MAKA OF SOUTH-EASTEN CAMEROON SINCE THE COLONIAL CONQUEST, London, Routledge and Kegan Paul, 1982.

⁶² -Peter GESCHIERE, VILLAGES COMMUNITIES AND THE STATE CHANGING RELATIONS AMONG THE MAKA OF SOUTH-EASTEN CAMEROON SINCE THE COLONIAL CONQUEST, London, Routledge and Kegan Paul, 1982.

⁶³ -R. HEBERLE, SOCIAL MOVEMENT, New York, 1951, pp.8-10.

Internationale des Droits de L'Homme...Sus, il faut noter également le rôle remarquable des associations à but philanthropique et humanitaire ou à ambitions réformistes et éducatives.

De plus en plus, les groupes de pressions s'élèvent pour demander une intégration politique et sociale des immigrés. Il existe un rapport dialectique entre l'Etat et les églises dans le processus des dynamiques d'intégration pour une nouvelle cohérence citoyenne. L'une des voix influentes est l'Eglise Catholique. Pour ce faire, l'Eglise Catholique par le biais de ses représentants accrédités, traite directement avec les autorités publiques, et selon une logique qui au mode d'expression près, est semblable à celle d'autres groupements à intervention directe. Elle exerce une contrainte psychologique et symbolique par une voie morale ou spirituelle. Elle suggère des déterminations sociales, culturelles ou politiques notamment électorales et/ou intégratives. Elle montre que dans un contexte multiculturel, ériger les murs entre les hommes n'est pas une solution, mais il faut construire les ponts par le biais du dialogue et de l'intégration.⁶⁴ Elle interpelle la communauté internationale sur la question de l'intégration des ressortissants syriens, turcs, libyens en montrant que la différence doit être une richesse et non un prétexte découle du magistère que l'Eglise exerce sur les âmes des fidèles, est comprise dans l'action collective.

Dans un contexte postmoderne, l'on remarque un différentialisme culturel plus connu sous l'appellation de pluralisme culturel qui se pose comme la vraie modernité, la plus actuelle et la plus accomplie. L'originalité de ce pluralisme citoyen tient du fait : « qu'il rend la différence plus juste que l'égalité et place l'altérité au-dessus de la ressemblance ». Avec ce pluralisme culturel ou ce multiculturalisme, on assiste à une transformation du libéralisme, c'est-à-dire à l'avènement d'un libéralisme n°2 ou postmoderne ayant pour leitmotiv : « la sensibilité aux différences » et « la multiplicité des appartenances » dans une terre commune. Ainsi, on dépasse le libéralisme n°1 qui repose sur un égal respect des droits égaux des citoyens. Dans ce cas : « La première variété de libéralisme : le libéralisme 1 est confié aux droits de l'individu et ce qui en est le corollaire, à un Etat rigoureux neutre, c'est-à-dire à un Etat sans desseins culturels ni religieux, voir sans aucune sorte d'objectifs collectifs au-delà de la liberté individuelle et de la sécurité des citoyens (le cas de la France). La seconde sorte de libéralisme : libéralisme 2, fait la part d'un Etat engagé pour la survivance et la prospérité).d'une nation, d'une culture ou d'une religion particulière »⁶⁵(exemple l'Etat d'Israël). De là, il ressort que l'universalisme s'identifie à un simple neutralisme (au sens d'un

⁶⁴ -Visite du PAPE FRANCOIS à Lesbos (Grèce) Conférence de presse du Saint-Père du vol de retour de Lesbos Samedi 16 avril 2016 (Multimédia).

⁶⁵ -Michael WALZER, Commentaire de l'opuscule cité, p.131-132.

égal respect des individus sans considération des différences : la France), alors que la politique multiculturelle se présente comme un nouveau libéralisme, qui prend en compte les différences, qui se rend « hospitalier » à la différence⁶⁶ des coutumes, des religions et « des appartenances » (exemple la Belgique, le Canada ou les Etats Unis).

2-Les groupes de pression comme dynamique de sens et de puissance des logiques injectives et pénétratives citoyennes

La dynamique des transformations de la citoyenneté ne saurait se limiter à une recherche d'un épistémê même perçu de façon plus large que la notion originale utilisée par Michel FOUCAULT, si l'on ne l'introduit pas dans un champ de pratiques multiculturelles qui permettent de montrer la relation des luttes de sens et de puissance qui sont au cœur des différentes situations et formes de mobilisation se rapportant à l'émergence de l'Etat, de la Nation, ou de l'Etat-nation, ou bien des éléments d'une identité multiculturelle ou encore d'une multicitoyenneté.

En effet, les formes injectives et pénétratives des transformations de la citoyenneté montrent : qu'elle peut faire l'objet d'une démarche explicative des structures de la pensée qui ne les conçoit qu'à travers des éléments d'appréhension de l'épigénèse de la citoyenneté comme jeu asymétrique entre le centre et la périphérie. Ce jeu étant soumis à des pressions internes et externes. Hic et nunc, le centre correspond ici aux pays d'accueil ou d'installation et la périphérie renvoie aux pays d'origine des immigrés. Le processus d'intégration politique est alors perçu dans une optique qui reste focalisée sur le centre comme structure pesant sur les dynamiques sociales. La logique d'observation ou d'explication des modèles d'intégration citoyenne présente ce processus de consolidation et de supervision comme « une dynamique unipolaire d'affirmation du centre », pour reprendre Michel Prouzet.⁶⁷ Cette perspective ordonne la problématique des transformations de la citoyenneté autour des cadres qui en font « des problématiques de l'injection au sens mathématiques du terme parce que l'intégration est généralement présentée comme un mouvement unilatéral du centre vers la périphérie. » Cependant, cette perspective ne met pas en lumière comment les liens étatiques sont en rapports avec des processus d'interpénétration citoyenne.⁶⁸

⁶⁶ -Charles TAYLOR, MULTICULTURALISME, DIFFERENCE ET DEMOCRATIE, Trad. D.A. Canal, Paris, Champs Flammarion, 1994, p.83-84.

⁶⁷ -Michel PROUZET, LE CAMEROUN, Paris, LGDJ, 1974.

⁶⁸ -Lire au sujet de ces relations d'interdépendance, Norbert ELIAS, QU'EST-CE-QUE LA SOCIOLOGIE ? Op.cit.

Les groupes de pression revendiquent de plus en plus une reconnaissance accrue des étrangers. Cette reconnaissance de la participation politique des étrangers en situation régulière apparaît comme une norme de la consolidation et de l'expression de la citoyenneté multiculturelle. La politique de la « reconnaissance publique » des étrangers est donc : « un instrument de l'autonomie du citoyen et sa capacité à prendre de bonnes décisions au sein de vies bonnes. »⁶⁹ La politique de la reconnaissance conduit à l'établissement d'une véritable politique intégratrice ou démocratique plurielle dans la mesure où : « notre identité est partiellement formée par la reconnaissance ou par son absence, ou encore par la mauvaise perception qu'en ont les autres, une personne ou un groupe de personnes peuvent subir un dommage ou une déformation réelle si les gens qui les entourent leur renvoient une image limitée, avilissante ou méprisante d'eux-mêmes (...) Dans ces perspectives, le défaut de connaissance ne trahit pas non seulement un oubli du respect normalement dû. Il peut infliger une cruelle blessure, en accablant ses victimes d'une haine de soi paralysante. La reconnaissance n'est pas simplement une politesse que l'on fait aux gens, c'est un besoin vital. »⁷⁰

La prise en compte de la dynamique transformationnelle de la citoyenneté n'exclut pas que la mise en œuvre de celle-ci soit faite en corrélation avec les termes de références analytiques permettant de construire des configurations de l'intégration politique et des configurations de multi-appartenances sous l'égide des pressions. Dans cette perspective, le modèle de l'austromarxisme peut faire l'objet de nouveaux usages analytiques afin de spécifier les dynamiques de structuration et d'intégration citoyenne. Ce modèle met en avant une pléthore de nationalités et inscrit cette reconnaissance dans une double citoyenneté : l'une référée à l'Etat d'origine du citoyen et l'autre correspondant à chacune des nationalités acquises dans le ou les pays d'installation. De ce fait, l'évolution de la dynamique des transformations de la citoyenneté comme rapport de force de sens et de puissance est à appréhender en relation avec les « liens sociaux » caractérisés par « des relations d'interpénétration » au sein desquels les « liens étatiques » opèrent un complexe fonctionnel englobant toute la société.⁷¹ Cette optique en s'inscrivant dans une dialectique de configuration et de cosmopolitisation des rapports politiques et des rapports sociaux permet de repenser le statut du citoyen et les perspectives d'intégration citoyenne afin d'éviter les obstacles épistémologiques de la « réduction transcendantale » de la citoyenneté comme modèle déposé d'Etat.

⁶⁹ -Dominique SCHNAPPER, QU'EST-CE-QUE LA CITOYENNETE?, Op.cit. 2002, p.151.

⁷⁰ -Charles TAYLOR, « La politique de reconnaissance » in Multiculturalisme : différence et démocratie (1992), trad. Denis-Armand Canal, Paris, Aubier, 1994, p.2.

⁷¹ -Norbert ELIAS, QU'EST-CE-QUE LA SOCIOLOGIE ? Op.cit. p. 163-167, 168-177.

CONCLUSION

Dans un contexte contemporain ou postmoderne, marqué par les flux migratoires observés en grande partie en Europe plus précisément en Allemagne, en Italie, en France, en Belgique, en Ukraine, en Grèce ..., le citoyen peut-il s'affirmer comme un principe d'une « insociable sociabilité » selon l'expression de Kant ? De plus en plus, il apparaît une véritable crise de la représentation que le citoyen peut avoir de lui-même, de sa nation et l'incapacité d'en tirer une auto-inspiration d'être soi. En vocabulaire philosophique, on parle d'un déficit d'intériorité ou d'une dissolution de la dynamique du moi et du lien social.

Dans un ouvrage intitulé : La religion dans la Démocratie, Marcel GAUCHET se demandait si la tentation inhérente à la démocratie entre son pôle collectif et son pôle individuel ne s'était pas définitivement rompue par la poussée de l'individualisme contemporain.⁷² Sommes-nous toujours capable de représentation collective qui transcende l'intérêt individuel ou les représentations identitaires particularistes ? Devons-nous envisager une appartenance à une nation ou plutôt des appartenances à des nations ? Autrement dit la citoyenneté doit-elle se reposer uniquement sur une appartenance ou bien sur plusieurs appartenances ? De nouveaux paradoxes de la citoyenneté se font jour : avec les flux migratoires la citoyenneté devenant un phénomène de masse, la singularité le devient aussi. La citoyenneté prend l'allure d'un fait social obligé, chacun étant contraint de posséder et d'affirmer en propre une identité ou plusieurs identités. Enfin, la citoyenneté après avoir marqué la naissance d'une société libérée de hiérarchies arbitraires tend à mobiliser et traduire le « désenchantement » qui constitue le moteur de la modernité.

L'opposition entre la citoyenneté antique et la citoyenneté moderne ou bien entre l'ancien et le nouveau change, après avoir été posée comme une source d'émancipation politique et culturelle, comme rempart contre les pouvoirs tyranniques et autocratiques, la citoyenneté est devenue un principe de mouvements pour les sociétés prospères, elle doit en adopter l'instabilité, la muabilité. Il lui faut incarner « le pathos de la nouveauté » selon le mot d'Hannah ARENDT et pratiquer face aux institutions une sorte d'harcèlement contestataire, dont elle doit produire en même temps la figure réussie, celle d'une citoyenneté régénérée, ouverte et muable.

⁷² -Marcel GAUCHET, La Religion dans la Démocratie, Paris, Gallimard, 1998.

Dans un monde qui devient tellement multiculturel par le truchement du mariage, ou par l'intégration des immigrants, bref de la naturalisation, il y a deux nouveaux dangers que nous devons éluder :

-La tentation que l'on nommera « relativiste », d'une part, pour laquelle le rejet de toute autorité finit par devenir un moteur de destruction des valeurs par réduction à une même insignifiante : elle menace d'aboutir à un culte simplement vide de la liberté, à un éloge de la différence par indifférence

-La tentation que l'on nommera « fondamentaliste », d'autre part qui exhorte à la régénérescence d'un idéal d'intégration communautaire : elle contient le risque de justifier l'abus de pouvoir au nom de l'autorité, en cultivant l'imaginaire d'un pouvoir capable de produire la vertu par la force.

Au regard de ce qui précède, la question qui taraude notre esprit est celui de savoir si nous allons vers une politique multiculturaliste relationniste ? Une politique multiculturaliste pouvant donner naissance à une nouvelle cohérence ou à une nouvelle citoyenneté. Contrairement à ce que pensait Dominique SCHNAPPER la nouvelle citoyenneté n'est pas économique ou sociale, mais plutôt multiculturelle.

BIBLIOGRAPHIE

ARISTOTE. *La Politique*, Lausanne, Editions Gonthier 20 janvier 1964.

ARISTOTE, *Politiques*, III, trad. P. Pellegrin, Paris, GF-Flammarion, 1990.

ARENDR, Hannah, *Le système totalitaire*, Seuil, 1972.

BADIE, Bertrand, (Dir), « La sociologie historique », *Revue internationale des sciences sociales*, 1992, n° 133.

BOURDIEU, Pierre, *Questions de Sociologie*, Paris : Minuit, 1980.

BRUBAKER, Rogers, *CITIZENSHIP and NATIONHOOD in FRANCE and GERMANY*, Harvard University Press, 1992¹.

BRUNO, T, *Vetenskapen Struktur och forandring*, Lund, Doxa 1980.

BUCKLEY Walter, *Sociology and Modern Systems Theory*, Englewood Cliffs (New Jersey), Prentice- Hall, 1967.

CASTEL, Robert, « La citoyenneté sociale menacée », *Cités*, n°33, p.133-144.

EASTON, David et DENNIS, James, *Children in the Political System*, New York, Mc Graw Hill, 1969.

ELIAS, Norbert, *LA Dynamique de l'Occident*, CALMANN-LEVY, 1975.

ELIAS, Norbert, *QU'est-ce-que LA Sociologie ?* Paris : EDITIONS DE L'AUBE. 1991.

ELIAS, Norbert, *La Société de Cour*, éditions Flammarion, 3 octobre 2008.

ETZIONI, Amitay, *THE Active E Society: The Theory of Societal and Political Processes*, New York, The Free Press 1968.

GAUCHET, Marcel « Droits de l'Homme », dans F. Furet et M. Ozouf, *dictionnaire critique de la révolution française*, « Idées », Paris, Flammarion, « Champs », 1992.

GAUCHET, Marcel, *La Religion dans la Démocratie*, Paris, Gallimard, 1998.

GESCHIERE, Peter, *Villages Communities and the State Changing Relations among the Maka of South-Eastern CAMEROON since the Colonial Conquest*, London, Routledge and Kegan Paul, 1982.

GUINCHARD, Serge et DEBARD, Thierry, Lexique des Termes Juridiques, Dalloz, 20 édition.

HEBERLE, Rudolph, Social Movement; an Introduction to Political Sociology, New York, Appleton-Century-Croft, 1951.

HOCKSCHAR, G, The Welfare State and Beyond, Mimeoapolis University of Mimosota Press 1984.

KRISTEVA, Julia, Etrangers à nous-mêmes, Paris, Fayard, 1988.

KYMLICKA, Will, La Citoyenneté Multiculturelle : une théorie du droit des minorités, 2000, p. 141.

LACROIX, Bernard, "Ordre politique et ordre social : objectivisme, objectivation et analyse politique" (Chapitre VIII), Madeleine GRAWITZ et Jean LECA (Dir.), TRAITE DE SCIENCE POLITIQUE, Vol. 1, Paris, PUF, 1985, p.469-565.

Le COUR GRANDMAISON, Olivier, Immigration, politique et citoyenneté : sur quelques arguments , Editions les Temps Modernes, Février 1993, (1960)

-LAMBERT, Pierre-Yves, Le droit de vote des étrangers aux Etats-Unis, 16 année-n° 94 Juillet-Août 2008.

Ruth LISTER, Ruth, « Citizenship: Towards a feminist synthesis » Feminist Review, n°57, Autumn 1997, pp. 1-21.

MARSHALL, Thomas Humphrey, « Citizenship and social class », in sociology at crossroad and other essays, London Heinemann 1963.

MONTESQUIEU, Pensées, n° 1269, REVUE MONTESQUIEU, Vol 12, Paris, 1864.

MONTESQUIEU, XXV, REVUE MONTESQUIEU n°3, Amsterdam, Arkstee et Merkus, 1759.

OBERSCHALL, Anthony, Social Conflict and Social Movements, Englewood Cliffts, Prentice Hall, 1973.

OLSSON, S, « Social Policy and Welfare State and Civil Society in Sweden » Arkiv, Academic Press, Lund, Avril 2014.

PARSONS, Talcott, LE SYSTEME DES SOCIETES MODERNES, Traduit par G.Melleray, Paris, Dunod, (1973).

- PROUZET, Michel, LE CAMEROUN, Paris, LGDJ, 1974.
- ROUSSEAU, Jean Jacques, DU CONTRAT SOCIAL (1762), Nathan, « les intégrales de philosophie », Glossaire, p.215.
- SCHNAPPER, Dominique, La DEMOCRATIE PROVIDENTIELLE : Essai sur l'égalité contemporaine, Editions Gallimard 2002, p.86.
- SCHNAPPER, Dominique, Qu'est-ce-que la Citoyenneté ? Paris, Editions Gallimard, 2000.
- SINDJOUN, Luc, « Les Pratiques sociales dans les régimes politique africains en voie de démocratisation : hypothèse théoriques et empiriques sur la paraconstitution », Canadian Journal of Political Science, Vol, 40, juin 2007, pp. 465-485.
- SOYSAL, Yasmin, Limits of Citizenship: migrants and postnational membership in Europe, Chicago University of Chicago, 1994.
- TAYLOR, Charles, Multiculturalisme, Différence et Démocratie, Trad. D.A. Canal, Paris, Champs Flammarion, 1994.
- TAYLOR, Charles, « La politique de reconnaissance » in Multiculturalisme : différence et démocratie (1992), trad. Denis-Armand Canal, Paris, Aubier, 1994.
- TAYLOR, Charles, « The Liberal Communitarian Debats » in Rosenbaum N; (ed), Liberalism and Moral Life, Cambridge Harvard University Press, pp.175-189.
- TILLY, Charles, « Les origines du répertoire d'action collective en France et en Grande Bretagne » ? Vingtième siècle, 1984, n°4.
- TOURAINÉ, Alain, PRODUCTION DE LA SOCIÉTÉ, Paris, Edition du Seuil, 1973, pp.28-30.
- Paul VALADIER, Paul, MACHIAVEL et la Fragilité du Politique, Seuil, 1996.
- WALZER, Michael, Commentaire de l'opuscule cité, p.131-132.